Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 51

Artikel: Souvenirs d'autrefois
Autor: J.Z.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183438

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Treizième année. N° 51 Samedi 18 Décembre 1875.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les nouveaux abonnés pour 1876 recevront le journal gratuitement d'ici au 1er janvier. — 1 an, 4 fr.; — 6 mois. 2 fr. 50.

Les Colporteurs.

Une des plaies inconnues des Egyptiens est venue s'abattre sur nous à la faveur de l'article 31 de la Constitution fédérale. Les colporteurs ou marchands ambulants ont mis notre pays en coupe réglée. Malgré la défense inscrite dans leur propre patente et au mépris de l'article 5 de notre Constitution, ils s'introduisent dans les maisons pour débiter leur marchandise.

Une fois admis dans la place, ils n'en sortent pas facilement. Ils étalent, et font miroiter avec une faconde intarissable, les qualités innombrables et le bon marché fabuleux de leurs produits. Leurs toiles sont extra-fortes, leurs draps *inusables* et leurs parapluies et parasols d'une fabrication tout à fait supérieure.

Rien de pareil à leurs cuillères de ruolz ou de métal anglais à vingt centimes la pièce. Il faut n'avoir pas deux francs quarante centimes dans sa poche pour ne pas s'en accorder une douzaine.

Et les mouchoirs, les mouchoirs donc! C'est là la pièce de résistance des colporteurs. On a toujours besoin de mouchoirs. Voici le façon foulard, le mouchoir comme il faut, le mouchoir de cérémonie; voici le fin batiste, le mouchoir de la dame et de l'épouse: le mouchoir d'église. C'est blanc comme la neige de vos montagnes, doux au toucher comme un ruban de Saint-Etienne et solide comme un châle indien! Enfin, voici le plus avantageux de tous, le mouchoir de la famille et de l'ouvrier, le véritable mouchoir populaire que toutes mères voudront acheter. C'est le triomphe de l'industrie, le mouchoir du pauvre: 50 centimètres à 25 centimes. On n'aura plus besoin de se moucher sans cela.

Comment résister à un boniment aussi séducteur, qui a pour corollaire un bon marché qui ne l'est pas moins. Aussi le nombre des victimes du bon marché est incalculable. On veut absolument être trompé: c'est dans la nature humaine. On accorde sa confiance aux charlatans du commerce comme aux charlatans de la médecine. Ceux qui vont aux uns vont aux autres.

Il y a de grands et de petits colporteurs. Les premiers se font précéder d'un porteur de circulaires annonçant que la guerre civile d'Espagne, ou des spéculations malheureuses, forcent une grande maison à liquider ses marchandises à tout prix.

Suit un aperçu de l'important déballage. Le lendemain, les Espagnols ou plutôt les grecs arrivent, déballent et font la place. Voulez-vous un exemple des marchandises qu'ils offrent:

1° Du fort drap pour pantalons à six francs l'aune, composé de:

Une mauvaise toile de coton au milieu et de la laine collée des deux côtés. Cela peut se porter une fois, mais pas deux.

2° Une chemise confectionnée, *prête à porter*, en toile de... d'arraignée, et qui tombe en loques au premier lavage.

Voilà des spécimens authentiques, que tous les écriteaux que l'on met à l'entrée des maisons n'empêcheront pas de se produire.

Il y a des libertés qui sont vraiment bien grandes!! L. C.

Thermes-de-Lessus, 15 décembre 1875.

Souvenirs d'autrefois.

C'était en 1831, le choléra asiatique, maladie terrible, qui attaque tout à la fois les intestins, les nerfs et le cerveau, et qui traînait à sa suite la superstition, le meurtre et la révolte, avait successivement envahi la Russie, la Pologne, la Hongrie, la Prusse, la Grande-Bretagne; elle s'était avancée à grands pas de l'Orient vers l'Occident et le Midi, après avoir promené la mort dans toutes les contrées où elle avait paru et moissonné une partie de la population des grandes capitales, Moscou, Saint-Pétersbourg, Berlin, Munich, etc. Au printemps et dans l'été de 1832, elle exerça d'affreux ravages à Paris, où il mourut jusqu'à 1500 personnes par jour. La totalité des morts fut évaluée par les uns à 60,000, par d'autres à 30,000. Le gouvernement annonça un chiffre de 20,000. Le fait est que les registres mortuaires ne furent plus tenus durant cette funèbre époque.

La Suisse s'émut; on se demandait si le terrible fléau allait franchir nos Alpes. Une résolution de la Diète ordonna des mesures générales, et le Grand Conseil du canton de Vaud donna au Conseil d'Etat

les pleins pouvoirs nécessaires en de telles circonstances.

La commission sanitaire, chargée de l'exécution des mesures ordonnées, trouva Lausanne dans un état fort peu convenable au point de vue de la salubrité publique.

Le Rotillon était garni de tas de fumier, l'Halle de Saint-Laurent présentait sous ce rapport tout l'aspect d'un village ; les ménages qui faisaient boucherie saignaient le porc, sans l'assommer, devant la maison, et favorisaient ainsi les voisins d'une musique insuportable. Le pavé demeurait maculé de sang pendant plusieurs semaines. — Le fléau nous épargna.

* * *

A l'époque dont nous parlons brillait l'école latine d'Avenches, tenue par M. Dombald, située au bout de la ville, dans le bâtiment de l'hôpital. C'était un temps de mœurs primitives. Le Grand-Veneau, garni de peupliers, à droite et à gauche, menait au marais, alors pacage communal, où d'énormes troupeaux de bœufs, de vaches et de chevaux paissaient toute l'année, au grand contentement des élèves qui, choisissant des montures, faisaient des courses échevelées.

Le confiseur de Payerne venait approvisionner Avenches les jours de foire. Avenches progressait. Le docteur Snell, qui avait un institut d'aliénés, à droite en arrivant depuis Lausanne, établit une fontaine monumentale, ayant des dauphins qui lançaient de l'eau. Ce fut un prodige. Deux ans auparavant, Avenches s'était donné un Casino.

Un Monsieur S..., pensionnaire au Château, à force de lire Cicéron, Tite-Live et autres classiques, avait fini pas se croire Romain de l'ancien temps. Il haranguait en latin le peuple d'Avenches, parlait au nom du Sénat et du peuple romain. Cette figure, à côté des ruines de l'amphithéâtre, du Rafour, de la Cigognière, avait quelque chose d'étrange, presque de sinistre.

Les jours de revue étaient des jours terribles. Une année elles avaient lieu à Avenches et l'autre à Payerne ; on réunissait les deux contingents. Or ceux d'Avenches appelaient les Payernois, *cayons rodzes ;* ceux-ci répondaient en appelant ceux d'Avenches *cayons Tatsolards* ; il y eut des rixes, même des batailles avec coups de feu, le fusil chargé de papier mâché au lieu de balle.

La discipline de l'école latine était sévère. Le matin, à cinq heures, en hiver ; à quatre heures, en été, le papa Dombald, sur ses deux béquilles, venait nous réveiller. A sept heures, on nous donnait demi-heure pour nous laver, cirer nos souliers, brosser nos habits et déjeuner ; après cela on rentrait en classe jusqu'à midi. Liberté de midi à une heure pour dîner, de là on reprenait les études jusqu'à quatre heures. Demi-heure pour goûter, puis, en été, galopade dans les marais, tandis qu'en hiver nous rentrions en classe jusqu'à huit heures. Avant de souper, nous avions le culte domestique. A part cela nous allions à l'église deux fois par semaine et trois fois le dimanche. Il paraît que ce régime était bon, car il reste de notre cohorte un directeur de chemin de fer (Laurent), un inspecteur forestier (Perey), un ancien conseiller d'Etat (Roulet), un syndic (Michot), un député au Grand Conseil (Revelly), un marchand de vin en gros (Cornaz, à la Razude), un professeur (Pache), tandis que de la volée de 1827, en 3me au collége de Lausanne, il ne reste qu'un médecin (Demontet), un employé de banque (Berdez), un instituteur (Bertholet), un syndic (Bolomey.)

Le moment de la dissémination était venu. En 1835, en novembre, se fonda la colonie vaudoise d'étudiants à Munich, Adolphe Lèbre et son frère Eugène, Zimmer, Edouard Secretan, Charles Secretan, Alfred Van Muyden, Pradez, Michot, Mellet, Bécherat. Nous avions pour collègues toute une société de Fribourgeois, de Valaisans. Ne sachant ni boire de la bière, ni faire de Füchskœnig, ne sachant, en un mot imiter les Allemands, nous formâmes une cohorte respectée. J. Z.

Une définition.

Monsieur le rédacteur,

Appelé un jour à donner des soins à une personne âgée et malade, dans un de nos villages de la montagne, je fus involontairement la cause du dialogue suivant, qui peut avoir quelque intérêt pour votre journal.

Dans une chambre sombre, autour du lit d'une grand' mère souffrante, étaient rangées, selon l'usage, quatre ou cinq femmes, parentes ou voisines, s'efforçant à l'envi d'adoucir, par des paroles affectueuses et tendres, la situation de la pauvre mourante.

Ma visite terminée, je me disposais à la retraite, lorsque, de l'un des coins obsurs de la chambre, une voix assez forte se fit entendre. C'était celle d'un bon gros homme, âgé d'environ quarante ans, fils de la vieille malade, lequel allait tous les jours fabriquer du charbon dans les forêts qui dominent la vallée.

Ce jour-là, il avait tout quitté pour assister aux derniers moments de sa mère.

— *Dite-voi, M. le doteu*, s'écria-t-il, avec cet accent particulier à nos villageois, *qu'est-ce que c'est que ces Berbiches ?*

— Ces *Berbiches !* lui dis-je, je ne sais de qui vous voulez parler.

— *Vous savez bien*, reprit-il, *ces gens qui ne viennent pas avec nous à l'église.*

— Ah ! vous voulez dire, sans doute, ces *Darbystes ?*

— Peut-être bien, je croyais que c'était des *Berbiches.*

— Mais pourquoi, mon ami, me faites-vous cette question ?

— Holà ! c'est que, voilà, j'ai dans l'idée que j'en ai vu deux la semaine passée. On était allé avec Jérémie, notre voisin, pour faire du charbon sur la montagne. C'était un samedi soir, il avait fait tout